PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

AIX MARSEILLE PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N2. Risque incendie

PLANCHE
22

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, LA BOUILLADISSE, LA DESTROUSSE

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

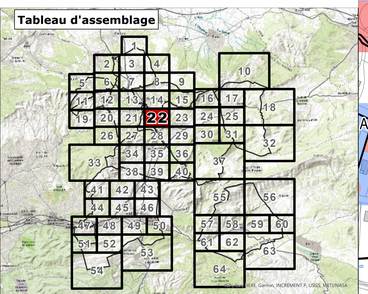

Urbanisme

URBANISME

Limite de zone

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRIF)

Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire

- B3
- B2
- B1
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Cadolive, Cuges-les-pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Saint-Savournin et Saint-Zacharie

- Zone inconstructible
- Zone à urbaniser (1AU ou 2AU) soumise à étude complémentaire
- Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène

- Rouge
- Bleue
- Orange

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

13 14 21 23 27 28 29

UD1 UV1 UEc2 UQi UM A1 A2 UQp UT2 UA2 UB1 Up 2AUE UE1 Ns Nh Nt Ne